

RÉGULATEURS DE CROISSANCE

Pourquoi réguler vos céréales avec un spécialiste ?

www.agro.basf.fr

BASF
The Chemical Company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Réguler, c'est être compétitif et préserver son rendement !

La verse peut avoir des conséquences dramatiques et causer **des pertes de rendement de 5 à 20 q/ha** ! Pour préserver le potentiel de vos céréales, les régulateurs de croissance agissent sur les racines et les tiges afin d'optimiser la structure de vos plantes et les rendre **plus résistantes face à la verse**.

Réguler vos céréales...

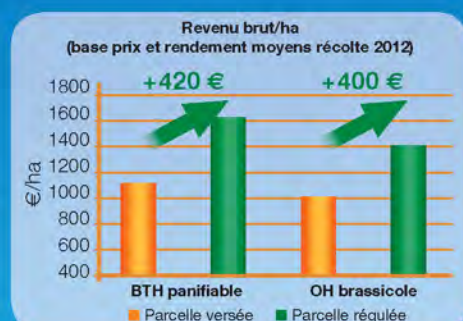
Augmente le volume du cône racinaire de

50%



Augmente l'épaisseur de la paroi de la tige de

20%



Un gain potentiel de

+400 €/ha

en blé tendre et en orge d'hiver par rapport à une parcelle versée !

Réguler, c'est gagner du temps !

La verse perturbe fortement les chantiers de récolte provoquant la perte d'un **temps précieux** et des **surcoûts imprévus** pour l'agriculteur.

Réguler vos céréales...

Evite des dépenses supplémentaires jusqu'à

10 €/T*
en séchage

*Basé sur une humidité moyenne de 20%

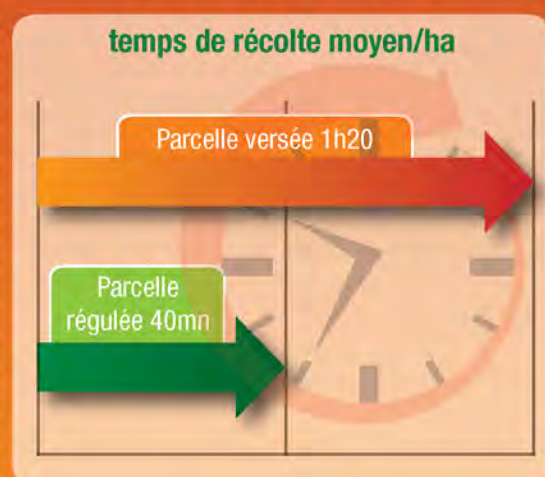


- Frais de séchage de 20 à 100% plus élevés dus à une humidité plus forte
- Risque élevé de casse du matériel, lié à une barre de coupe plus basse (pierres...)
- Usure générale accélérée du matériel utilisé

Evite de perdre jusqu'à

40 mn/ha

en cas de verse !



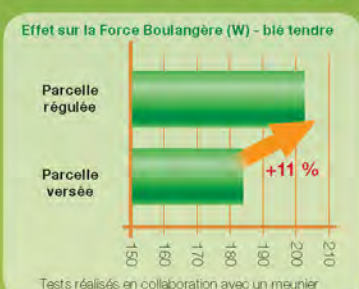
Réguler, c'est contribuer à récolter de la qualité !

Une céréale versée se place dans un environnement humide favorisant les **attaques de champignons pathogènes et les contaminations mycotoxines**. Elle perd en qualité sanitaire mais aussi en qualité physique (baisse du PMG et PS) et technologique (perte de qualité de la paille, effet gushing de la bière) **empêchant l'agriculteur d'accéder aux filières les plus « rémunératrices »**.

Réguler vos céréales...

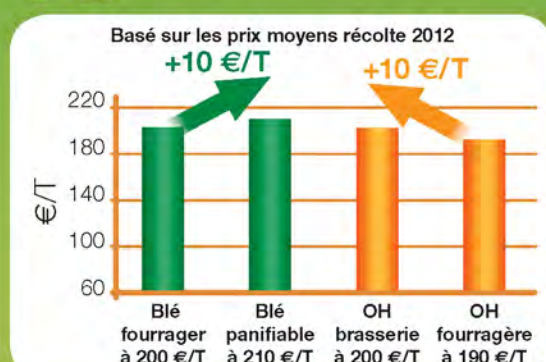
Améliore la force boulangère de la farine de

11%



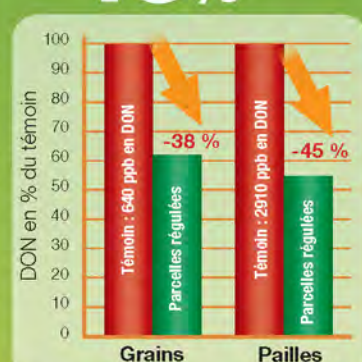
Préserve la valeur de votre récolte jusqu'à

10 €/T sur orges d'hiver



Réduit le risque mycotoxine au champ de

40%



Réguler, c’est raisonner !

L’application d’un régulateur est liée à plusieurs facteurs qui définissent un **risque verse**. La prise en compte de ce risque permet de mettre en place une **stratégie de régulation adaptée**, une seule application ou un programme.

Parmi les 20 premières variétés récoltées en 2012 (60% des surfaces) :

Très sensible (note 1 à 4,9)	20%*
Moyennement sensible (note 5 à 6,9)	40%*
Peu sensible (note 7 à 9)	40%*

* Basé sur note GEVES - ARVALIS Institut du végétal

60% des 20 premières variétés récoltées en 2012 sont sensibles ou très sensibles à la verse !

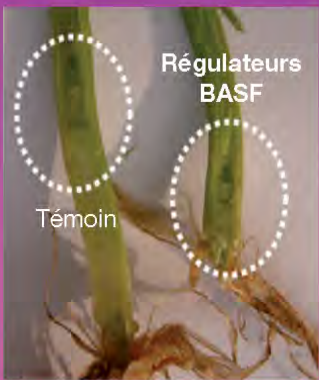
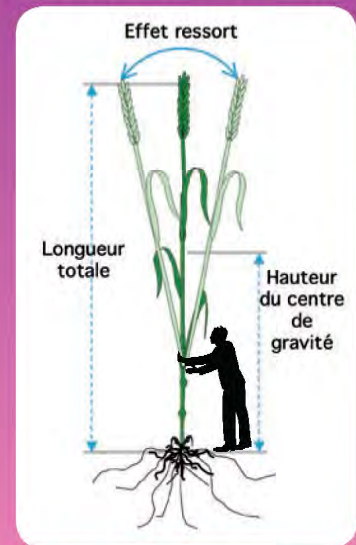


Réguler, c’est le constater !

Vous pouvez constater les **performances des régulateurs BASF** en manipulant vos céréales et en observant ces différents paramètres physiques.

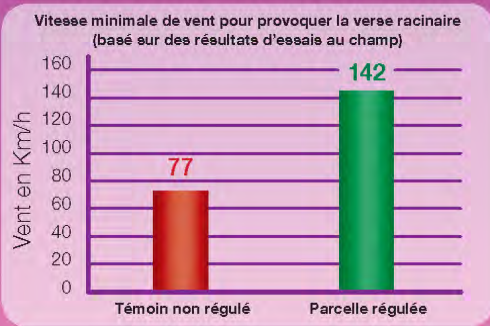
Réguler vos céréales...

Augmente de **40%** la fréquence d’oscillation



Diminue la longueur du 1^{er} et 2^e entre-nœud de + **de 10%**

Les rend jusqu’à **2 fois plus** résistantes à la force du vent

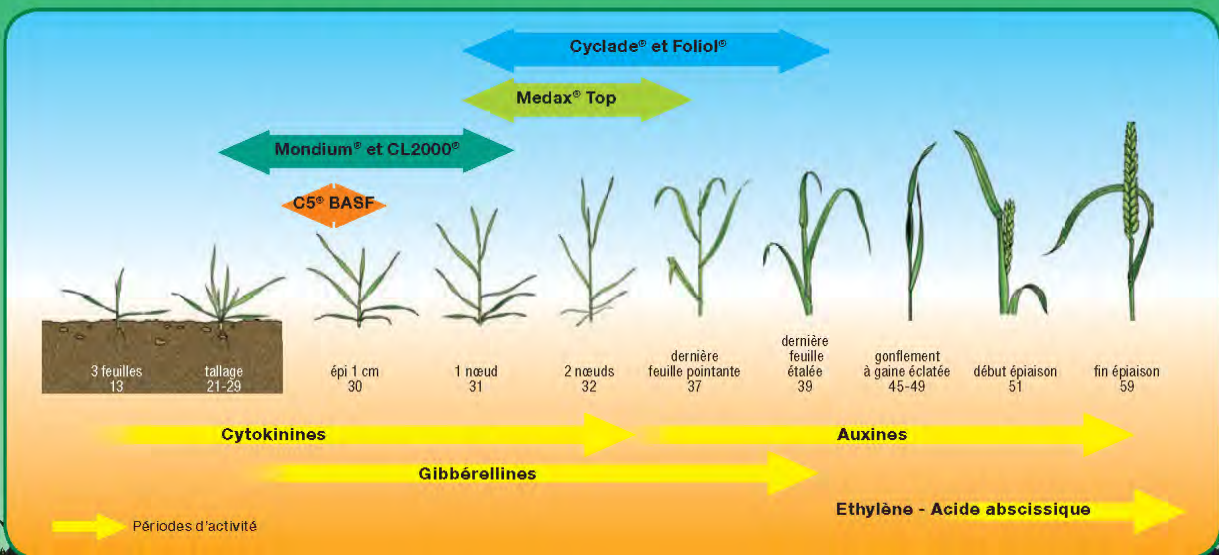


Réguler, c’est une affaire de spécialiste !

BASF est **leader sur le marché des régulateurs de croissance céréales**. Les substances actives de nos spécialités agissent sur les hormones produites par la plante tout au long de sa croissance. **Cette gamme « complète » sur blés, orges, triticale, seigle et avoines** permet de **s’adapter à toutes les stratégies de régulation**.

La gamme BASF regroupe **4* des 5 substances actives existantes** en régulateurs de croissance céréales.

* chlorméquat-chlorure, mépiquat-chlorure, prohexadione-calcium, éthéphon



Toutes les données chiffrées sont issues de résultats d’essais BASF

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION		
1	Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.	✓
2	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.	✓
3	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).	✓
4	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.	✓
5	Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-rateur, dispositif de surverse).	✓
6	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Advalor.	✓
PENDANT L'APPLICATION		
7	Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.	✓
APRÈS L'APPLICATION		
8	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.	✓
9	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.	✓
10	Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmotim®	✓

Contacts utiles		
Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.basf.fr
Une question de santé	MSA	Phytosanitaires et produits phytosanitaires
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADVALOR	N°Azur 0610 12 16 55 ou www.advalor.fr

Cycocel® C5 BASF : Marque déposée BASF. Composition : 460 g/L de chlorméquat-chlorure. Formulant : 320 g/L de chlorure de choline. Formulation : Concentré soluble (SL). N° autorisation de vente : 7400815. Usages et doses autorisés : Limitation de la croissance des organes aériens : • Blé tendre d'hiver et de printemps : 2 L/ha • Seigle hiver : 2,5 L/ha • Avoine d'hiver : 3 L/ha • Blé dur d'hiver : 3,5 L/ha. Classement toxicologique : Attention. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 m. Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures

Mondium® : Marque déposée BASF. Composition : 368 g/L de chlorméquat-chlorure + 0,8 g/L d'imazaquine. Formulant : 28 g/L de chlorure de choline. Formulation : Concentré soluble (SL). N° autorisation de vente : 9600392. Usages et doses autorisés : Limitation de la croissance des organes aériens • Blé tendre d'hiver : 2,5 L/ha. Classement toxicologique : Danger. H290 peut être corrosif pour les métaux. H318 provoque des lésions oculaires graves. H332 nocif par inhalation. H302 nocif en cas d'ingestion. H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 m. Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures

Cycocel® CL 2000 : Marque déposée BASF. Composition : 368 g/L de chlorméquat-chlorure + 0,8 g/L d'imazaquine. Formulant : 28 g/L de chlorure de choline. Formulation : Concentré soluble (SL). N° autorisation de vente : 9900263. Usages et doses autorisés : Limitation de la croissance des organes aériens • Blé tendre d'hiver : 2,5 L/ha. Classement toxicologique : Danger. H290 peut être corrosif pour les métaux. H318 provoque des lésions oculaires graves. H332 nocif par inhalation. H302 nocif en cas d'ingestion. H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 m. Délai de rentrée dans la parcelle : 24 heures

Medax® Top : Marque déposée BASF. Composition : 50 g/L de prohexadione-calcium + 300 g/L de mépiquat-chlorure Formulation : Suspension concentrée (SC). N° autorisation de vente : 2010030. Usages et doses autorisés : Limitation de la croissance des organes aériens : • Blé dur d'hiver, blé tendre d'hiver, orge de printemps, seigle d'hiver, triticale, avoine d'hiver et de printemps : 1 L/ha • Orge d'hiver : 1,5 L/ha. Classement toxicologique : Xn : nocif. R22 : nocif par ingestion. R52/53 : nocif pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Délai avant récolte (DAR) : 56 jours. Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 m. Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures

Folio® : Marque déposée BASF. Composition : 230 g/L chlorméquat-chlorure + 75 g/L mépiquat-chlorure + 155 g/L éthéphon. Formulation : Concentré soluble (SL). N° autorisation de vente : 2010289. Usages et doses autorisés : Limitation de la croissance des organes aériens • Orge d'hiver, seigle d'hiver, blé dur d'hiver et triticale : 2,5 L/ha • Orge de printemps : 1,5 L/ha • Blé tendre d'hiver : 2 L/ha. Classement toxicologique : Xn : nocif. R20/22 : nocif par inhalation et ingestion. R52 : Nocif pour les organismes aquatiques. Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 m. Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures

Cyclade® : Marque déposée BASF. Composition : 230 g/L chlorméquat-chlorure + 75 g/L mépiquat-chlorure + 155 g/L éthéphon. Formulation : Concentré soluble (SL). N° autorisation de vente : 9500551. Usages et doses autorisés : Limitation de la croissance des organes aériens : • Orge d'hiver, seigle d'hiver, blé dur d'hiver et triticale : 2,5 L/ha • Orge de printemps : 1,5 L/ha • Blé tendre d'hiver : 2 L/ha. Classement toxicologique : Xn : nocif. R20/22 : nocif par inhalation et ingestion. R52 : Nocif pour les organismes aquatiques. Distance aux points d'eau (ZNT) : 5 m. Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures

Protection utilisateur lors de la manipulation produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.